



FICHE D'INSCRIPTION 2^{ème} EXPOSITION D'ART ETUEFFONT 4 et 5 mai 2024

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Facebook et/ou Instagramm :

Téléphone :

Mail :

Droits d'inscription 15 € pour les habitants de la CCVS :

Droits d'inscription 20 € pour les extérieurs à la CCVS :

Gratuité pour les enfants de – 18 ans

Technique de création exposée :

Démonstration : oui

Pour 2 grilles oui

Pour un espace sculpteur (1 table) oui

Supplément : 1 table 10 € oui

Lieu d'exposition souhaité (en fonction des disponibilités) :

Forge-musée : Mille Clubs :

Eglise : EISCAE :

Le dossier d'inscription complet sera envoyé par courrier à :

MAIRIE, EXPO ART 2024, 1 rue de Rougemont, 90170 Etueffont

- La fiche d'inscription renseignée ;
- Le chèque de règlement, à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Date limite d'inscription : 1^{er} avril 2024

Contact :

Mairie : 03 84 54 60 40

Etueffont.culture@outlook.fr

Pièce jointe : Le règlement

2^{ème} Exposition d'Art Etueffont

4 et 5 mai 2024

Règlement

Article 1 - Organisateur

La Mairie d'Etueffont est l'organisatrice responsable de l'exposition d'art.

Son but est de promouvoir la création artistique la plus ouverte possible aux techniques et à la création artistique, notamment : la sculpture, la peinture, les huiles, acryliques, collages, marqueterie et techniques mixtes, la photographie, le dessin, les pastels, le crayon, fusain, la gravure, la lithographie, la sérigraphie, les œuvres vidéos et sonores...

Article 2 - Artistes

L'organisateur accepte d'exposer les œuvres des artistes de toutes communes, professionnels et amateurs, dans la limite de l'espace disponible et dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Article 3 - Dates de l'exposition

L'exposition est ouverte au public GRATUITEMENT dans les différents lieux d'exposition du **samedi 4 mai de 14 H à 18 H** au **dimanche 5 mai 2024, de 9 h 30 à 18 heures**.

Le vernissage aura lieu à l'EISCAE (26 bis grande rue), le samedi 4 mai à 18 H 30. Pot avec l'ensemble des artistes.

La présence de l'ensemble des artistes participants est vivement souhaitée.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les dates d'exposition ainsi que celle du vernissage jusqu'au jour précédent la manifestation, en cas de force majeure et événements imprévisibles.

Article 4 – Lieux d'expositions

Un parcours de découverte des œuvres est prévu selon les étapes suivantes :

- Forge-Musée (Rez-de-chaussée et cour), 2 rue de La Madeleine – **Gratuité du musée pendant l'exposition** -
- Préau de l'école élémentaire (ateliers et écoles), 1 rue de Rougemont.
- Eglise Saint Valbert, grande rue.
- Mille clubs, 22 grande rue.
- Salle intercommunale EISCAE, 26 bis grande rue

Article 5 - Inscription

Le dossier d'inscription sera envoyé par courrier à :

Mairie - Commission culture - 1 rue de Rougemont – 90170 Etueffont

Il est constitué de :

- la fiche d'inscription renseignée ;
- d'un chèque à l'ordre du Trésor public.

Droits d'inscription pour 2 grilles (1x2m) ou 1 table (1,8mx60 cm) ou 1 espace sculpteur

Artistes adultes de la commune et de la Communauté de Communes des Vosges du Sud : 15€

Artistes extérieurs : 20€

Artistes enfants (-18 ans) : gratuit

Options supplémentaire : 1 table : 10 €

Date limite d'inscription : 1er avril 2024

Lors de l'exposition, un badge sera remis aux artistes afin que les invités les identifient.

Article 6 - Montage et de décrochage des œuvres

Montage pour tous les espaces d'exposition : samedi 4 mai de 9 heures à 12 heures.

Décrochage : dimanche 5 mai de 18 heures à 20 heures.

Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la fin de l'exposition, sauf les œuvres vendues.

Afin de faciliter la communication avec les visiteurs, la présence de l'artiste est vivement recommandée pendant les horaires d'ouverture.

Nous encourageons les démonstrations par les artistes, dans les espaces réservés dans chaque salle.

Des parkings sont disponibles à proximité des lieux d'expositions.

Article 7 - Présentation des oeuvres

Les sculptures seront posées sur table ou tout autre support apporté par l'artiste.

Toute oeuvre sera accroché par l'artiste qui prévoira un système d'accrochage (chaînes et crochets).
Les grilles seront habillées sur fond blanc.

Les oeuvres vidéos et sonores seront présentées avec le matériel de diffusion adapté (écran, vidéo projecteur...) apportées par l'artiste.

Article 8 - La vente et protection des oeuvres

Les ventes éventuelles restent sous l'entière responsabilité de chaque artiste qui devra se conformer à la réglementation fiscale.

L'organisateur n'exige aucun prélèvement financier sur les oeuvres vendues.

En aucun cas, l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable des vols et dégâts qui surviendraient pendant le temps d'exposition, de l'accrochage et du décrochage des oeuvres.

Les artistes qui désirent assurer leurs oeuvres doivent souscrire eux même une assurance.

Les sculpteurs doivent obligatoirement être assurés pour les dégâts et blessures qui surviendraient lors de l'exposition dues au chute de l'oeuvre.

Les lieux d'exposition seront fermés à clé à la fin des horaires d'exposition.

Article 9 – Animations

- **Animations artistiques**

Des ateliers artistiques seront proposés au public, gratuitement, le dimanche de 14 H à 16 H sous le préau de l'école élémentaire.

- **Jour de marché, le dimanche 5 mai**

Le marché du terroir se tiendra sur la place de l'EISCAE (26 bis grande rue) le dimanche matin.

Une **buvette et un point restauration** sera disponible jusqu'à 14 heures.

Contact :

Mairie : 03 84 54 60 40

Sandrine Abonneau

Conseillère déléguée à la culture : etueffont.culture@outlook.fr